

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMIDI 11 Nivôse.

( Ere vulgaire )

Mercredi 31 Décembre 1794.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FOXTAILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## T U R Q U I E.

*De Constantinople, le 28 octobre.*

Les préparatifs de guerre se continuent avec la plus grande activité dans tous les arsenaux de cette capitale & des Dardanelles. On porte au nombre de soixante, les vaisseaux de ligne que la Porte doit armer. Les matelots arrivent ici de toutes parts, & l'on construit de nouvelles casernes pour les loger, en attendant qu'ils soient employés sur les vaisseaux de l'État.

Nous avons observés dans nos précédens numéros, que les ottomans exerçoient actuellement vingt mille hommes de la tactique européenne. Des lettres de Smirne nous assurent qu'il est question aujourd'hui de licencier tout le corps des Janissaires, qui refuse de se prêter aux nouveaux réglemens sur le fait de la discipline militaire.

On sait que les Genitceris que nous nommons Janissaires, sont un corps d'infanterie turque, d'environ quatre-vingt-cinq mille hommes. On les divise en Janissaires d'Europe ou de Constantinople, & en Janissaires d'Asie ou de Damas.

Les Janissaires d'Europe sont au nombre de 25 mille, & ont environ 15 mille forment la garnison ordinaire de Constantinople; les autres sont répartis dans différentes provinces aux frontières: cependant ce corps, quoique peu nombreux, est formidable aux empereurs, parce que telle est la étroite union de tous ceux qui le composent, que, quelque résolution que prennent ceux qui résident à Constantinople, ils sont assurés que tous leurs camarades d'Europe & d'Asie approuveront aveuglément leur conduite.

L'abolition de cette milice, qui fut plusieurs fois inutilement tentée par les empereurs musulmans, est donc une entreprise très-délicate, mais non pas impossible, lorsque le czar de Russie, Pierre I<sup>er</sup>, avec de la fermeté & de l'adresse, parvint à détruire la milice des Strelitz, beaucoup plus nombreuse & plus redoutable à Moscou, que celle des Janissaires ne l'a jamais été à Constantinople.

L'internonce de Vienne a eu, avec le reis-effendi, une conférence dans laquelle l'Ottoman a déclaré à l'Autrichien, que l'intention du divan étoit que la cour de Vienne restituât à la Porte les forteresses de Dubizza, Novi, Gradiska & quelques autres, prises par les Autrichiens sur les Ottomans pendant la dernière guerre, & qui n'avoient été réunies à la Hongrie, par le traité de Szistowe, qu'à la charge d'être rendues à la Porte, lorsque les limites entre la Croatie ottomane & la Croatie autrichienne auroient été déterminées.

La Porte redemande ces places, sur le fondement que les Bosniaques n'ayant pas consenti à passer sous la domination autrichienne, & la cour de Vienne ayant consenti de recevoir un équivalent dans la Serbie, cet article n'avoit plus aucun effet. La réponse de l'internonce n'est pas connue; il attend des dépêches de sa cour.

## P O L O G N E.

*De Posnanie, le 3 décembre.*

Ce qui nous a rendu les armes en Pologne, peut aller à 12 mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie; ils rentrent dans leurs foyers: ceux qui sont de la Prusse méridionale y sont conduits par des commissaires qui pourvoient à leur entretien, & veillent à ce qu'il n'en résulte point de désordre.

Le lieutenant-général de Favrat ne s'est pas borné à envoyer le corps de Lattort en avant; il a encore détaché quelques bataillons qui doivent occuper Radom, Opoczno, &c., & s'étendre jusques à la Vistule.

Du côté de Guesne, & dans le district de la Netze, tout n'est pas encore parfaitement balayé: de petits partis d'insurgens y ont des retraites multipliées, d'où ils sortent pour piller; les bois recèlent aussi des brigands qui rendent les routes peu sûres, & nuisent infiniment aux communications.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 4 décembre.*

Le procès des prisonniers d'état, accusés d'avoir voulu

fomentent un mouvement populaire au milieu duquel ils se seroient rendus maîtres de l'empereur, est terminé. Quatorze ont été envoyés dans différentes forteresses de Hongrie, où ils seront renfermés le reste de leurs jours : quatre, attachés ci-devant au conseil aulique de guerre, ont été dégradés ; on vient de les conduire dans les prisons ordinaires, ils seront pendus sous peu de jours : quelques autres sont condamnés à être attachés au carcan la corde au col, & ensuite à être conduits aux galères. Les sentences qui infligent ses peines ne sont pas encore imprimées, elles doivent l'être incessamment ; ce n'est qu'alors qu'on sera instruit exactement des crimes qui sont imputés aux condamnés.

## A L L E M A G N E.

*De Ratisbonne, le 8 décembre.*

Le 5 de ce mois, l'ouverture du scrutin relatif aux négociations de paix, a donné le résultat suivant :

- 1°. Aucune légation n'a fait la moindre objection contre la paix avec la France ;
- 2°. Cinquante-sept voix se sont formellement déclarées en faveur de la paix ;
- 3°. Dix voix demandent la médiation du Danemark & de la Suède ;
- 4°. Trente-six desirant que le roi de Prusse soit chargé de cette médiation ;
- 5°. Trente votans ne s'étoient pas encore prononcés ; ils attendent des instructions ultérieures de leurs commettans ;
- 6°. L'envoyé d'Hanovre n'a pas voté ;
- 7°. Sept votans manquent en ce moment ;
- 8°. L'envoyé Bavarolo-Palatin s'est sur-tout distingué par sa réponse bien déterminée aux deux questions : *si & comment il faut faire la paix avec la France ?*

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 4 décembre.*

Toutes les nouvelles du continent sont affligeantes, & celles de la mer ne sont gueres plus satisfaisantes. On a vu dans les papiers publics que les François ont obtenu des avantages considérables à la Guadeloupe & à Saint-Domingue, même avant d'avoir reçu les renforts qu'ils attendoient d'Europe : aujourd'hui on nous confirme qu'une escadre françoise, composée de quelques vaisseaux de ligne & de plusieurs frégates, ayant à bord 3000 hommes de troupes de débarquement, a été expédiée pour la Martinique.

D'un autre côté, on apprend que les républicains préparent à Toulon une grande expédition pour l'isle de Corse, où le nombre de nos partisans diminue de jour en jour.

Enfin, s'il faut en croire des avis reçus d'Espagne, la cour de Madrid, convaincue enfin qu'elle ne peut retirer aucun avantage de notre alliance, & voyant que ses provinces du Nord sont envahies par les François, songe très-sérieusement à tenter quelque négociation particulière, pour traiter de la paix avec la république françoise.

Le ministère, qui avoit laissé annoncer que M. John Jay alloit se rendre à Paris avant de retourner en Amérique, vient de faire insérer dans nos papiers que ce ministre demeurera en Angleterre jusqu'à ce que la ratification du traité passé entre les Etats-Unis & l'Angleterre

soit arrivée de l'Amérique Septentrionale. Les partisans de Pitt infèrent de cette mesure, que son intention est de continuer la guerre, d'autant plus que la ratification de mandée aux Etats-Unis doit se faire attendre au moins deux mois.

Le greffier des Etats-Généraux, Fagel, a pris congé du roi, sans que rien perce encore du succès ou de l'issue de la négociation dont il étoit chargé ici.

Le besoin d'augmenter nos forces de terre dans l'intérieur des trois royaumes, a déterminé le gouvernement à accepter l'offre qu'ont fait les émigrés françois, Dillon & Conway de lever, pour le compte de la Grande-Bretagne, la brigade irlandaise qui, depuis 1688, étoit au service de France.

Le lord Fitz-William a été nommé vice-roi d'Irlande, à la recommandation du duc de Portland dont il est l'ami. Cette nomination laisse vacante la place de président du conseil privé du roi. Pitt a déjà, dit-on, présenté deux candidats pour cette place ; mais le roi n'a accepté ni l'un ni l'autre.

L'impatience populaire sur la rentrée du parlement se manifeste de la manière la plus décidée : il semble que le peuple anglois attend cette époque pour connoître véritablement sa situation, sur laquelle il n'est pas sans inquiétude.

## S U I S S E.

*Extrait d'une lettre de Genève, du 30 frimaire.*

L'Espagne avoit proposé à la république du Valais une capitulation pour un régiment à sa solde, qu'elle espéroit lever dans ce pays.

La diète du Valais, assemblée en ce moment à Sion, a été appelée à délibérer sur cette proposition, pour le succès de laquelle l'ambassadeur d'Espagne en Suisse avoit fait beaucoup de démarches & répandu beaucoup d'argent.

Malgré les efforts de ce ministre, les intrigues des agens de la coalition, & les conditions avantageuses faites par l'Espagne qui se chargeoit de tous les frais d'armement & de recrutement, le projet a échoué. La proposition a été rejetée à la majorité des dixains. La diète a fort bien senti que le Valais n'auroit pu déferer au vœu de l'Espagne sans déplaire à la république françoise, & sans contrarier les principes de la neutralité helvétique.

Il ne faut pas attribuer cette résistance du Valais aux derniers avantages qu'ont obtenus les François ; car la nouvelle n'en étoit pas encore parvenue dans le pays, lorsque la diète s'est déterminée à un refus.

La fermeté & la prudence qu'ont déployées dans cette occasion les dixains, & sur-tout celui de Sion, vont donner une nouvelle impulsion à la marche du gouvernement valaisain, & attérer les intrigans & malveillans qui se flattoient que l'opinion du pays leur seroit plus favorable.

## F R A N C E.

*De Paris, le 11 nivôse.*

Les débats qui ont eu lieu dans la séance du 8, à l'occasion de l'ouvrage intitulé *Le Spectateur Franco pendant la révolution*, ont été du plus grand intérêt & ont produit le résultat unanime qu'on devoit attendre des représentans d'un peuple libre qui a tout sacrifié à la conquête de sa liberté. On a vu, dans cet ouvrage, que le royalisme s'agitoit encore contre la république ; & le

de proscription contre lui s'est prononcé avec une énergie & une unanimité qui doivent anéantir enfin les ennemis de la liberté :

Boissy-d'Anglas a prouvé que les royalistes & les malveillans travailloient de concert à entraver les mesures prises par la convention pour rétablir par-tout l'ordre & la facilité des subsistances interceptées par la dernière tyrannie. En conséquence, comme l'instruction est le moyen le plus sûr d'opposer l'opinion publique & sa force irrésistible aux menées des ennemis de la tranquillité publique, la proclamation suivante au peuple a été publiée & affichée avec profusion :

F R A N Ç A I S ,

« La raison, l'équité, l'intérêt de la république réprouvoient depuis long-tems la loi du *maximum*; la convention nationale la révoque; & plus les motifs qui ont dicté ce décret salubre seront connus, plus elle aura de droit à votre confiance. En prenant cette mesure, elle ne se méprend point sur les circonstances dont elle est environnée. Elle prévoit que la mauvaise foi s'efforcera de persuader à la crédulité que tous les maux causés par le *maximum* lui-même, sont l'effet de sa suppression: mais vos sages représentans ont oublié ses dangers, & n'ont vu que l'utilité publique.

« Les esprits les moins éclairés savent aujourd'hui que la loi du *maximum* anéantissoit de jour en jour le commerce & l'agriculture; plus cette loi étoit en vigueur, plus elle devenoit impraticable; l'oppression prenoit en vain mille formes, elle rencontroit mille obstacles. On s'y déroboit sans cesse, ou elle n'arrachoit que par des moyens violens & odieux des ressources précaires qu'elle devoit bientôt tarir.

« C'est donc cette loi, devenue si désastreuse, qui nous a conduit à l'épuisement. Des considérations qui n'existent plus, l'ont peut-être justifiée à sa naissance; mais une disette absolue en eût été la suite nécessaire, si la convention, en la rapportant, n'eût brisé les chaînes de l'industrie. C'est à l'industrie dégagée d'entraves, c'est au commerce régénéré à multiplier nos richesses & nos moyens d'échange. Les approvisionnemens de la république sont confiés à la concurrence & à la liberté, seules bases du commerce & de l'agriculture. Mais, après tant de calamités, leurs bienfaits ne seront pas aussi prompts que nos besoins sont pressans. Tout passage subit à un nouvel ordre de choses, tout changement, quel qu'il soit, n'est jamais sans ressource, & offre presque toujours quelque inconvénient. L'impatience des citoyens a voulu dans ce moment se pourvoir à tout prix des denrées nécessaires à leur consommation. Cette cause jointe à l'inclémence de la saison, a dû leur faire subir un renchérissement momentané. Quelques jours encore, & nous verrons les heureux effets d'un décret que la malveillance calomnia sans doute, mais qui étoit commandé par le salut du peuple. Que toutes les craintes disparaissent. Le gouvernement veille nuit & jour. Vos représentans attendent tout du caractère qui distingue la nation française, & les subsistances seront assurées. La fraternité ne sera plus parmi nous un vain mot, elle repoussera également les calculs de l'avarice & les fausses alarmes qui servent encore mieux d'écarter des spéculateurs en produisant une disette factice.

« Vous ne compromettez point cinq années de travaux & de sacrifices; & le génie de la liberté triomphera aujourd'hui de toutes les passions, de ses besoins mêmes, & de

la rigueur des élémens, comme il a triomphé de tous les tyrans de l'Europe.

« Vos ennemis s'agitent dans l'ombre, & cherchent à égaler le peuple; mais il sera sourd aux insinuations de la perfidie, & ne se ralliera qu'à la voix de la patrie.

« Hier, la royauté sembloit conspirer encore du fond de son tombeau. Ses blasphèmes ont retenti jusqu'aux portes du sanctuaire de la liberté. Mais ce dernier cri du fanatisme royal, frappant d'indignation tous les républicains, les réunit pour leur prêter une énergie nouvelle. La justice & la raison ramèneront peu-à-peu l'abondance. Le peuple le plus magnanime recueillera enfin le fruit de ses vertus; & ses représentans trouveront leur récompense dans le spectacle de son bonheur ».

Le décret qui a converti l'église de Sainte-Genevieve en un temple destiné à recevoir les cendres des *grands hommes*, étoit une institution propre à faire éclore de grands talens & de grandes vertus parmi les Français régénérés à la liberté. Mais on oublia de préciser dans cette loi la nature des services, & la maturité de l'examen des titres qui doivent caractériser le grand homme: de sorte que la postérité la plus prochaine d'un citoyen revêtu du nom de *grand homme*, a pu contester & débattre ce titre; ce qui a véritablement affaibli la grandeur de cette récompense. Aussi a-t-on vu le premier des hommes sur lesquels un tel honneur a été trop hafivement versé, obligé de céder sa grandeur à un successeur de sa renommée.

Cet inconvénient peut avoir des conséquences infinies contre l'émulation qui doit porter les hommes aux actions d'une utilité générale; car enfin, si dans les troubles inséparables d'une grande révolution, chaque parti dominant érige à son gré son chef en grand homme, comment la foi générale pourra-t-elle sanctionner ces apothéoses rapides qu'un autre parti subséquent détruira avec rapidité.

Le moyen le plus sûr de cesser de tourmenter la foi générale sur tant de saints précoces, seroit sans doute d'attendre que le tems eût terminé les débats qui s'élevent sur la réputation de tel ou tel homme; mais les dominateurs de l'opinion sont pressés de jouir; ils consacrent vite leur idole; ils vont quelquefois jusques à tuer ceux qui ne se prosternent pas devant elle. Vaine précaution, la justice éternelle ne meurt pas comme eux, & elle saisit tôt ou tard le moment de remettre à leur place les voteurs d'un hommage injuste & non mérité.

Cette vérité n'a pas besoin de démonstration, c'est l'humanité entière qui proclame les grands hommes en reconnaissance des services qu'elle en a reçus; toute autre proclamation passe avec la rapidité de l'éclair, à moins que le tems n'ait ajouté sa sanction à la grandeur d'un homme que l'enthousiasme public a provoquée d'avance: c'est ce qui est arrivé aux véritables grands hommes de notre siècle & de notre nation.

Qu'est-ce donc qu'un *grand homme*? c'est celui dont le génie hardi, dont les vastes conceptions ont reculé les bornes des connoissances humaines; c'est celui qui au milieu des ténèbres de l'erreur fit luire le flambeau de la philosophie, & prépara les hommes à devenir meilleurs, en leur ouvrant la carrière de l'instruction. Ce grand homme, c'est *Descartes*.

Qu'est-ce qu'un *grand homme*? C'est celui qui par une

longue suite de médiations, de recherches, d'expériences & d'observations, a su arracher son secret à la Nature, & mettre dans la confiance de ses opérations les plus cachées, & ses contemporains & la postérité. Ce grand homme, c'est *Buffon*.

Qu'est-ce qu'un grand homme? C'est celui qui méditant profondément la théorie des gouvernemens anciens & modernes; & cherchant dans la législation de tous les peuples des principes sûrs qui puissent éclairer les législateurs, a posé les bases de toute législation, & appris aux hommes réunis à se gouverner. Ce grand homme, c'est *Montesquieu*.

Qu'est-ce qu'un grand homme? C'est celui qui déchirant le voile qui cachait aux mortels le tableau de leurs droits, a enlevé aux tyrans & aux despotes une souveraineté usurpée, pour la restituer aux peuples les seuls souverains; c'est celui qui a fait briller aux yeux des législateurs le phare qui doit les diriger, & a, pour ainsi dire, retouché l'empreinte de liberté que la nature avoit gravée dans le cœur de tous les hommes, mais dont la main de la tyrannie avoit effacé les traces. Ce grand homme, c'est *J. J. Rousseau*.

Qu'est-ce qu'un grand homme? C'est celui qui né dans un siècle de préjugés, a lutté contre eux toute sa vie, a paru flatter les uns pour renverser les autres, s'est servi tour-à-tour de la force de son génie, de la variété de son esprit & des charmes de son style enchanteur, pour donner aux hommes d'utiles leçons, servir l'humanité & faire rougir la tyrannie de ses faciles triomphes. Ce grand homme, c'est *Voltaire*.

#### CONVENTION NATIONALE.

Séance du 10 nivôse.

Bréard demande le rapport de la loi injuste & sanginaire surprise à la convention sous la tyrannie de Robespierre, & qui défendoit de faire aucun prisonnier sur les Anglais & les Espagnols. — On demande le renvoi aux comités.

Jamais renvoi ne fut plus inutile, dit Bréard. Nos vaillantes armées avoient-elles donc besoin, pour bien se battre, de la crainte d'épouvantables représailles? Non, sans doute: mais il est un courage après la victoire comme pendant le combat. Le Français est aussi généreux pour l'ennemi vaincu, que redoutable, que terrible à l'ennemi combattant.

On applaudit, & la loi est rapportée.

Carnot monte à la tribune, au nom du comité de salut public: la rigueur de la saison n'arrête pas, dit-il, le courage de nos guerriers. — Vifs applaudissemens.

Carnot annonce que le fort du Rhin, à la tête du pont de Manheim, a capitulé & se trouve au pouvoir de la république depuis le 5 de ce mois.

Après avoir lu la lettre des représentans du peuple Merlin de Thionville & son collègue, & celle du général Moreau, qui annoncent cette nouvelle & promettent les détails, le rapporteur lit la capitulation proposée par l'ennemi & acceptée par les représentans & le général.

Cette capitulation porte que le fort sera rendu avec l'artillerie, & dans l'état où il se trouve; que la ville de Manheim ne sera pas bombardée tant que l'armée française se trouvera sur la rive gauche du Rhin; qu'aucun obstacle ne sera apporté à la démolition du fort du Rhin;

que toute insulte à ce sujet seroit regardée comme une infraction de la capitulation: & réprimée par le bombardement de la ville.

Duham, Lesage-Sénault & quelques autres membres réclamant une seconde lecture; elle est donnée. Lesage-Sénault, alors, demande que le comité de salut public fasse un rapport sur cette capitulation: l'ennemi semble nous avoir fait la loi, dit-il, c'est avilir le peuple français.

Carnot répond que la demande qui vient d'être faite n'a pu être que parce qu'on ne connoissoit nullement la situation du fort dont il est question. Manheim est à la droite du Rhin, environ à une portée de canon; le fort du Rhin se trouve à la gauche du fleuve & à la tête du pont qui fait la communication entre l'Alsace & le Palatinat. Combien donc ce poste n'étoit-il pas important. Il falloit le courage & la constance de nos armées & de nos représentans pour l'emporter. Les tranchées ont été faites dans les neiges & la glace. Si le fort n'eût pas capitulé, Manheim eût été réduit en cendres; mais aussi si nous n'avions pas accepté la capitulation & que le siège se fût continué, nous aurions perdu 6,000 hommes.

On a bien fait! on a bien fait! s'écrie-t-on. — Des vifs applaudissemens approuvent la capitulation.

Lesage-Sénault dit qu'il n'a point voulu élever de doute sur le courage de nos armées & de leurs généraux; mais qu'il avoit besoin de cette explication. — Des murmures l'interrompent.

Pelet demande la parole, pour répondre, dit-il, à celui qui a voulu jeter de la défaveur sur cette question...

Il n'en est pas besoin, s'écrie-t-on de toutes parts.

Carnot propose & l'assemblée décrète, à l'unanimité & au milieu des plus vifs applaudissemens, que l'armée du Rhin ne cesse de bien mériter de la patrie.

Duham se plaint de ce qu'on n'a pas inséré ni au bulletin ni au feuilleton le décret d'arrestation porté contre le citoyen Lacroix, à la suite, dit-il, du mouvement sublime par lequel l'assemblée s'est si vivement prononcée contre son écrit.

Guyomard appuie la proposition: quant au mouvement de la convention, le jour où elle s'est prononcée contre l'ouvrage du citoyen Lacroix, Popinant le trouve tout simple: il y a long-tems, dit-il, que nous voulons avec le peuple la démocratie; il y a long-tems que tout homme qui sent la dignité de son être veut l'égalité, la liberté, mais pour tous & non comme certaines gens qui ne les veulent que pour eux & pour dominer les autres. On applaudit. — Le décret sera inséré au bulletin & au feuilleton.

Montmayou dit qu'on a trouvé dans les papiers du citoyen Lacroix, une lettre dans laquelle il mandoit à son libraire, qu'il comptoit faire hommage de son livre à la convention: que ce seroit d'ailleurs un moyen de débit.

Il y a dans la feuille d'hier, page 400, seconde colonne, une transposition essentielle à rectifier; les trois paragraphes depuis ces mots: *Armonville rappelle*, jusqu'à ceux-ci: *on demande l'ordre du jour de nouveau*, il est adopté, doivent se trouver avant: *Johannot lit la proclamation.*